

SEANCE PLENIERE DU 6 DECEMBRE 2024

Poursuivre une stratégie commune pour le climat et l'énergie, notamment dans le domaine de l'hydrogène

Préambule : Le Rhin supérieur, berceau de l'humanisme rhénan et réuni par une longue Histoire commune de l'Antiquité à nos jours, est animé par un esprit de coopération prédatant de plusieurs siècles l'instauration des frontières actuelles. Jadis sous Charlemagne, aujourd'hui au sein d'une Europe partageant une communauté de destin, les habitants du Rhin supérieur se sont de tout temps aidés et soutenus dans les moments de difficulté comme de réussite. Dans un contexte de changement climatique et de défis géopolitiques croissants, le Conseil rhénan, par la présente résolution, réaffirme l'esprit du Rhin supérieur et appelle à une coopération sans frontières dans le domaine du climat et de l'énergie.

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 6 décembre 2024 et sur proposition de la Commission Agriculture – Environnement – Climat – Energie,

- rappelle sa demande, exprimée dans sa résolution « Pour un approvisionnement énergétique durable » du 23 juin 2023, qu'une stratégie concrète soit mise rapidement en place à l'échelle du Rhin supérieur pour diminuer drastiquement la dépendance du territoire aux énergies fossiles en accélérant et intensifiant le développement des énergies renouvelables en cours;
- 2. salue à ce titre la mise à jour par la Conférence du Rhin supérieur de la « Stratégie transfrontalière sur le climat et l'énergie pour la Région Métropolitaine trinationale du Rhin Supérieur », qui fait écho aux attentes exprimées dans la résolution « Pour un approvisionnement énergétique durable » ;
- 3. adopte cette stratégie, et soutient sa mise en œuvre ;
- 4. rappelle sa résolution « *Développer la filière hydrogène dans le Rhin supérieur* » du 23 juin 2023 ;
- 5. s'inquiète du manque de visibilité du Rhin supérieur dans les projets européens de développement des réseaux d'hydrogène, et de sa position particulière aux limites de trois Etats ayant chacune sa propre stratégie en matière d'hydrogène;
- 6. appelle à connecter les initiatives individuelles en matière d'hydrogène dans le Rhin supérieur, afin de créer un premier noyau commun qui permettra à long terme le rattachement aux réseaux nationaux et supranationaux ;



- 7. demande le lancement d'une réflexion au niveau européen sur l'approvisionnement en hydrogène des régions frontalières avec pour objectif de faciliter les projets transnationaux;
- 8. appelle à une réflexion commune autour de la construction de pipelines permettant l'acheminement d'hydrogène decarboné issu d'autres continents ;
- 9. soutient l'identification des capacités de production d'hydrogène et des besoins potentiels dans la région frontalière, ainsi que le développement de chaînes de valeur transfrontalières et l'identification des cadres juridiques des différentes régions, dans le cadre du projet « HySyn »;
- 10. salue le projet « RHYn Interco » qui vise à la création d'un réseau de transport transfrontalier pour l'hydrogène devant relier à partir de 2029 les gros consommateurs du Bade-Wurtemberg à la région Grand Est et qui permettrait à terme un raccordement au réseau suisse ;
- 11. se félicite du regroupement des différentes initiatives au sein de « l' Initiative trinationale pour l'hydrogène 3H2 », grâce à laquelle il a déjà été possible de réunir tous les acteurs de la région transfrontalière concernés par le thème des besoins et de l'approvisionnement en hydrogène, dans le but d'élaborer une stratégie commune d'approvisionnement. Avec ce projet, il existe un réseau industriel innovant qui pousse ensemble l'économie durable et transfrontalière de l'hydrogène et qui peut unir ses forces pour une réalisation rapide.
- 12. appelle à éclairer les questions juridico-administratives de l'interconnexion transfrontalière d'infrastructures d'hydrogène du point de vue des autorités de planification et d'autorisation responsables des procédures en Allemagne et en Suisse, tel que prévu dans le cadre de la « Stratégie transfrontalière sur le climat et l'énergie pour la Région Métropolitaine trinationale du Rhin Supérieur » ;
- 13. estime que les utilisations de l'hydrogène dans l'industrie et les transports lourds présentent à ce stade le potentiel le plus élevé, et appelle par conséquent à développer les utilisations dans ces domaines, dans la mesure du possible, pour encourager les investissements privés dans le développement de l'offre ;
- 14. soutient la création d'une unité de production d'hydrogène renouvelable à Strasbourg pour décarboner les usages de mobilité lourde et industriels, avec la perspective d'un réseau de distribution entre Strasbourg et Kehl, tel que prévu dans la cadre du projet « *Alsace HY* » ;
- 15. préconise d'inclure la multimodalité dans les projets d'infrastructure d'envergure, comme prévu par exemple dans le projet Gateway Basel Nord, en exploitant les solutions offertes par l'hydrogène dans le domaine de la mobilité et des transports pour la réduction des émissions de dioxyde de carbone;
- 16. appelle à organiser un évènement commun avec les acteurs de la Grande Région sur le développement de la filière hydrogène, notamment dans l'esprit d'un corridor hydrogène à plus grande échelle;



17. demande à la Conférence du Rhin supérieur de faire du raccordement du Rhin supérieur aux réseaux européens d'hydrogène une priorité, et de le tenir au courant de la mise en œuvre de la « Stratégie transfrontalière sur le climat et l'énergie pour la Région Métropolitaine trinationale du Rhin Supérieur » et plus particulièrement des projets qui la composent ;

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

• en France:

- o à la Préfecture de la Région Grand Est
- o à la Région Grand Est
- o à la Collectivité européenne d'Alsace
- o au Ministère de la Transition écologique
- o à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

en Allemagne :

- o au Gouvernement du Bade-Wurtemberg
- o au Gouvernement de la Rhénanie-Palatinat
- o au Ministère fédéral de l'Economie et de l'Energie

• en Suisse:

- o à la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest
- o au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

• au niveau transfrontalier :

- o à la Conférence du Rhin supérieur
- o à l'Assemblée parlementaire franco-allemande (pour information)
- o au Comité de coopération transfrontalière franco-allemand (pour information)
- o au Conseil parlementaire interrégional (pour information)